



État des lieux sortant

Par **Peet**, le **25/11/2024** à **13:58**

Bonjour à tous et merci pour l'aide apportée.

Ma fille a rendu son appartement à l'agence Foncia.

Après état des lieux sortant, l'agence lui retient 151 euro.

-Nettoyage tâche dans micro onde alors qu'elle ne la jamais utilisé car dégoûtant.

Elle avait son propre mini four.

-Nettoyage vitres et encadrements, alors que cela a été fait et que c'était plus propre qu'à l'entrée.

-Nettoyage vmc, alors que déjà salle à l'entrée et pas extrêmement sale ou plus sale à la sortie que à l'entrée

Certains items en état moyen à l'entrée, sont en état "bon", à l'état des lieux de sortie. Ce qui démontre une forme d'approximation.

Ma fille a rendu cet appartement plus propre que l'état initial.

Puis je contester.

Merci.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **25/11/2024** à **16:28**

Bonjour

Si votre fille a "*rendu cet appartement plus propre que l'état initial*", il est en effet possible que "*Certains items en état moyen à l'entrée, sont en état "bon", à l'état des lieux de sortie*".

Concernant le micro-ondes, était -t-il noté comme sale dans l'état des lieux d'entrée ?

Par **youris**, le **25/11/2024** à **20:15**

bonjour,

même non utilisé par votre fille, l'entretien incombait à votre fille pour l'ensemble du logement.

des éléments peuvent être notés sales à l'edl d'entrée et propres à l'edl de sortie.

votre fille a signé l'edl de sortie ?

salutations

Par **Pierrepauljean**, le **25/11/2024** à **20:44**

bonjour

pour rappel, c'est uniquement le locataire (et pas vous) qui peut adresser un courrier en RAR au bailleur s'il conteste la retenue imputée sur le DG

Par **Peet**, le **29/11/2024** à **16:04**

Bonjour merci vous conseille.

Non le micro onde n'était pas précisé mauvais état.

Et oui, Malheureusement elle a signé l'état de sortie.

Cordialement.

Visiblement il n'y a pas grand chose à faire.

Merci